

LIBERALISATION DU TRANSPORT AERIEN: MESURES PRISES DANS LE CADRE DE LA LIBERALISATION DU SECTEUR

LIBERALISATION DU TRANSPORT AERIEN: DECOLLAGE REUSSI

"...Comme Nous l'avons vivement recommandé dans le Message Royal que nous avons adressé lors de vos troisièmes Assises tenues à Agadir au début de l'année dernière, le projet de réforme de la carte du ciel vient d'être achevé. Ceci permettra non seulement la libéralisation du secteur, mais aussi une réduction du coût du transport, une plus grande fluidité et une desserte appropriée et directe entre les marchés émetteurs et les zones touristiques. De cette façon, le transport aérien cessera d'être un handicap dissuasif pour devenir un réel facteur persuasif de la politique de promotion touristique" ;
extrait de **LA LETTRE ROYALE** adressée le 12 février 2004 aux participants aux 4èmes Assises Nationales du Tourisme de Casablanca.

Afin d'accompagner la "Vision 2010" pour le tourisme et de profiter des opportunités de développement importantes offertes pour le secteur du transport aérien au Maroc, le Ministère de l'Equipeement et du Transport a défini et mis en œuvre une politique de libéralisation du secteur du transport aérien et d'ouverture cadrée du ciel marocain.

Les lignes directrices de cette nouvelle politique ont été définies après une étude approfondie et une réflexion concertée avec le secteur du Tourisme et les opérateurs aériens, RAM et ONDA, qui ont montré la nécessité d'opérer une discontinuité par rapport à la situation du secteur en 2002. En effet, la traduction des objectifs touristiques en besoins d'évolution du trafic aérien se présente comme suit:

- ✚ Au niveau du trafic aérien : passage de 5,6 millions de passagers en 2002 à 15,6 millions de passagers en 2010,
- ✚ Au niveau de l'offre aérienne internationale : passage de 591 rotations hebdomadaires en 2002 à environ 1300 rotations hebdomadaires en 2010,
- ✚ au niveau de la structure de l'offre aérienne : augmentation de la part des vols internationaux directs vers la province, point à point ne passant pas par le hub de Casablanca, de 40 % en 2002 à 60 % en 2010.

Cinq axes stratégiques ont ainsi été définis pour structurer et fixer la nouvelle politique du secteur du transport aérien :

- ✚ Poursuite d'une libéralisation cadrée et transparente,
- ✚ Création d'un nouvel acteur national fort et spécialisé dans la desserte de destinations touristiques,
- ✚ Focalisation stratégique de la RAM sur le régulier traditionnel,
- ✚ Approche pragmatique et différenciée par pays cible en coordination avec le Ministère du Tourisme,
- ✚ Politique d'accompagnement volontariste non discriminatoire dans la phase de lancement.

LIBERALISATION : UN CHOIX IRREVERSIBLE

La libéralisation du ciel marocain, actée le 12 février par la Lettre Royale aux 4èmes Assises nationales du tourisme, a été concrétisée par la publication par le Ministère de l'équipement et du transport en février 2004, du "**Référentiel de la régulation du transport aérien au Maroc**". Ce recueil décrit clairement les règles et procédures d'accès et d'évolution dans le ciel marocain pour toute compagnie aérienne désirant desservir le Maroc.

Le bilan à fin Novembre 2004 de la mise en œuvre de cette nouvelle politique sectorielle, très encourageant, conforte l'option d'ouverture et confirme les objectifs attendus, tels qu'annoncés dans la Lettre Royale du 12 février 2004 à Casablanca.

En effet, la desserte aérienne point à point a connu, dès les six premiers mois de l'année 2004, une amélioration significative accompagnée d'une croissance du trafic aérien, notamment régulier, en rupture avec la tendance des dernières années. La desserte a ainsi connu une amélioration globale de 12%. 61 nouvelles fréquences hebdomadaires ont été enregistrées, dont 51 sont opérées en vols réguliers et 40 en vols point à point.

ONZE NOUVELLES COMPAGNIES DANS LE CIEL MAROCAIN

L'amélioration de la desserte aérienne est le résultat de l'émulation créée par l'entrée dans le ciel marocain de plusieurs nouvelles compagnies régulières : Corsair et Air Horizons depuis la France, Air Europa depuis l'Espagne et SN Brussels et Virgin Express depuis la Belgique, Hapag Lloyd Flug et Air Berlin depuis l'Allemagne.

En outre, le ciel marocain a connu, dès novembre 2004, l'entrée effective de nouvelles compagnies Air Berlin, LTU Airline et First Choice Airways. Ces nouveaux entrants opéreront des vols charters à partir de l'Allemagne pour les deux premières et, de l'Angleterre pour la dernière.

Une autre compagnie européenne a rejoint les nouveaux entrants. Il s'agit de la compagnie Italienne Neos qui opère des vols réguliers entre Milan et Marrakech.

La présence effective et réussie de ces compagnies dans le ciel marocain est le couronnement des efforts conjoints et de la politique coordonnée des départements du Tourisme et celui du Transport.

Enfin, la fin du mois d'octobre 2004 a connu le lancement commercial de la compagnie nationale low cost Atlas Blue, dont la création a fait l'objet d'un accord conclu entre l'Etat et Royal Air Maroc le 10 février 2004, avec une flotte de 6 avions.

Cette compagnie, spécialisée dans la desserte aérienne des destinations touristiques du Royaume par des vols charters et réguliers point à point, a entamé le 26 juillet 2004 une phase de pré-démarrage technique avec un seul appareil.

TRAFIC AERIEN : CROISSANCE ENCOURAGEANTE

En terme d'impact et d'effets de la libéralisation sur le trafic aérien, il a d'ores et déjà été constaté, au cours des onze premiers mois de 2004, une évolution intéressante avec :

- ✚ une croissance de 15,1% du trafic global de passagers au niveau des aéroports les plus importants, 22% pour Marrakech, 19% pour Agadir et 49% pour Fès ;
- ✚ une croissance moyenne de 24% pour le trafic international régulier, avec 99 % enregistrée à Marrakech, 57% à Agadir et 144 % à Fès ;

- ✚ Marrakech-Paris qui devient la 1^{ère} ligne aérienne internationale du Maroc en nombre de passagers (trafic annuel de 600.000 Pax, supérieur à Casablanca-Paris pour la 1^{ère} fois).

L'entrée de nouvelles compagnies, la conversion progressive des programmes charters en programmes réguliers et l'augmentation du trafic aérien enregistrée, confortent les autorités gouvernementales dans leur choix et rassurent sur la confiance des opérateurs de transport aérien dans la politique de libéralisation mise en œuvre et dans le potentiel du marché marocain.

NOUVEAUX ENTRANTS DANS LE CIEL MAROCAIN

Compagnie	Pays d'origine	Desserte
<ul style="list-style-type: none"> • Corsair • Air Horizons 	France France	Paris/ Fès, Paris/ Marrakech, Paris/ Agadir ; Beauvais/Casablanca ; Montpellier/Casablanca , Beauvais/Rabat ; Paris/Marrakech, Paris/Agadir ; Paris/Fès, Paris/Oujda, Paris/Tanger ; Paris/Essaouira, Paris/Ouarzazate.
<ul style="list-style-type: none"> • TUI Airlines Belgium • Virgin Express • SN Brussels 	Belgique Belgique Belgique	Bruxelles/Marrakech, Bruxelles/Agadir ; Bruxelles/Nador, Bruxelles/Tanger ; Bruxelles/Casablanca ; Bruxelles/Nador, Bruxelles/Tanger ; Bruxelles/Casablanca ;
<ul style="list-style-type: none"> • Hapag Lloyd • LTU Airline • Air Berlin 	Allemagne Allemagne Allemagne	Agadir/Hanovre, Agadir/ Stuttgart ; Marrakech/ Hanovre, Marrakech/Stuttgart ; Charters : Allemagne/Agadir ; Nuremberg/Fès/Agadir, Nuremberg/Agadir.
<ul style="list-style-type: none"> • Air Europa 	Espagne	Madrid/Marrakech ; Barcelone/Marrakech ; Madrid/Fès.
<ul style="list-style-type: none"> • First Choice Airways 	Grande Bretagne	Charters : Manchester/Agadir ; Birmingham/Agadir
<ul style="list-style-type: none"> • Neos 	Italie	Milan/Agadir